



Diffamation et calomnies au travail

Par **sabrina42**, le **04/03/2008** à **23:28**

bonjour je suis victime de rumeurs au travail colporte par un salarie qui est de ma famille et dont les relations ne sont pas au bo fixe depuis 1 an.les rumeur [fluo]calomnieuses sur ma vie privee et mon mental [/fluo]me fait mal puisque des collegues de travail et des superieurs se mettent a dos de moi ainsi je voudrais savoir ce ke je pourrais faire et comment presenter ma plainte pour kelle aboutisse plus vite.En effet de plus lui et sa compagne travaillant egalement ds la meme entreprise se permettent d'aller voir des collegues et leur poser des questions sur moi puis aboutir au sujet ki va de plus en plus loin.cela affecte bcp mon travail et mon moral g deja fait une depression il y a quelques mois.J'en ai deja parle a mon employeur qui malheureusement dit qu'il ne peut rien faire je suis vraiment desemparee et ne sait plus comment faire pour aller au travail sans en etre malade.De plus il y a 2 semaines j'ai annonce ma grossesse au travail malheureusement celle ci na pa durer et ils ont toutes suite retorquer au travail que j'avis menti et on inventer des choses sur ma vie passee merci de me donner des conseils pour ma demarche judiciairea

Par **citoyenalpha**, le **05/03/2008** à **16:01**

Bonjour rnrnvotre employeur a l'obligation de veiller à la sécurité physique et mental de ses employés. rnrnIl doit par conséquent prendre les mesures qui s'imposent (convoqué le personnel responsable de vos désagréments ...) où ils s'exposent à une rupture du contrat de travail de droit et une condamnation par les prud'hommes au versement d'indminités de rupture.rnrnIl convient de l'informer officiellement (lettre recommandée avec accusé de réception) des agissements qui vous sont dommageables et de ses obligations d'y mettre un terme.rnrnRestant à votre disposition.